

CONTRAT DE SERVICES DE PAIEMENT EN LIGNE PAYPAL

Last updated on 25 August 2025

(Auparavant, les Conditions d'utilisation des Paiements sur site Marchand Pro et du Terminal virtuel distincts et les Conditions d'utilisation des paiements avancés par carte de crédit et de débit et du Terminal virtuel)

Le présent Contrat de services de paiement par carte en ligne PayPal (« le Contrat ») est un Contrat entre vous (« le Marchand », « vous » et « votre ») et PayPal Canada Co. Vous devez lire et accepter l'ensemble des conditions générales du présent Contrat et des [Conditions d'utilisation de PayPal](#) pour utiliser les Produits ou les Services qui y sont énoncés. En continuant à utiliser ces Produits ou Services, vous acceptez également de vous conformer à toutes les conditions générales du présent Contrat et des Conditions d'utilisation de PayPal.

Le présent Contrat, les [Conditions d'utilisation de PayPal](#), et tout autre Contrat applicable que vous avez conclu avec PayPal (collectivement les « Contrats PayPal ») s'appliquent à votre utilisation des Services par l'intermédiaire des Produits. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions d'utilisation de PayPal et celles du présent Contrat, les dispositions du présent Contrat prévaudront pour l'utilisation des Services PayPal par l'intermédiaire d'un Produit, à l'exception de Paiement express. Les dispositions des Conditions d'utilisation de PayPal prévaudront en cas de contradiction concernant le Paiement express.

Nous pouvons modifier ou réviser le présent Contrat et toute politique applicable de temps à autre. La version révisée entrera en vigueur à la date de sa publication, sauf en cas d'indication contraire. Si nos modifications réduisent vos droits ou augmentent vos responsabilités, nous vous fournirons un préavis d'au moins 30 jours d'un tel changement (et un préavis d'au moins 30 et d'au plus 60 jours calendaires de toute augmentation des frais ou de l'introduction d'un nouveaux frais liés aux transactions par carte de crédit ou de débit qui s'appliquent à vous), en publiant un avis sur la page [Mises à jour du règlement](#) de notre site Web. Si vous souhaitez recevoir une notification par courriel des nouvelles [Mises à jour du règlement](#), connectez-vous à votre compte PayPal et sélectionnez cette option sous Mon compte > Préférences > Informations de compte > Notifications. En continuant à utiliser nos Services après toute modification apportée au présent Contrat, vous acceptez d'être lié par ces modifications. Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications apportées au présent Contrat, vous pouvez, le cas échéant, mettre fin à votre utilisation des Services avant que ces modifications n'entrent en vigueur et/ou fermer votre compte.

1. Autorisation liée au rapport de solvabilité.

Vous comprenez et acceptez que vous fournissez à PayPal votre consentement et que vous autorisez PayPal à obtenir votre rapport de crédit personnel ou professionnel auprès d'une agence d'évaluation du crédit aux fins du traitement de votre demande d'adhésion aux Services PayPal. Vous comprenez et acceptez en outre que vous autorisez PayPal à obtenir votre rapport de solvabilité de façon continue à des fins de vérification de compte, y compris chaque fois que nous pensons raisonnablement qu'il peut y avoir un niveau de risque accru associé à votre compte commercial. Vous avez le droit de vérifier et de faire corriger, le cas échéant, votre rapport de solvabilité en communiquant avec l'agence d'évaluation du crédit.

2. Frais et conditions de paiement

a. Frais de services PayPal. Les frais pour les Services peuvent être facturés mensuellement ou par transaction. Les frais que vous payez pour les Services applicables sont disponibles sur la page [Frais du marchand](#). Les frais sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

b. Conditions générales de paiement.

i. Frais mensuels. Pour les Paiements PayPal avancés ou les Paiements sur le site Marchand Pro, les frais sont payables à terme échu. Tous les autres frais mensuels applicables aux Services seront débités à l'avance, sauf indication contraire dans les présentes ou sur la [page Frais du marchand](#). Les frais mensuels sont payés en fonction des mois civils.

ii. Frais de transaction. Dans le cas des frais facturés par transaction, le montant des frais est déduit du montant de la transaction au moment de celle-ci. Vous êtes responsable de l'ensemble des réclamations, des dépenses, des amendes et des autres dettes contractées par PayPal découlant de votre utilisation des Produits ou des Services.

iii. Non remboursable. Les frais ne sont pas remboursables.

c. Conditions supplémentaires pour la Structure tarifaire Interchange Plus Plus.

Pour certains Produits ("Produits admissibles"), vous pouvez choisir d'être facturé selon la Structure tarifaire Interchange++ ("Interchange Plus Plus" ou "IC++"). Si vous choisissez d'activer la tarification Interchange Plus Plus pour les Produits admissibles dans les paramètres de votre compte PayPal, les conditions suivantes s'appliqueront à vous :

i. Structure tarifaire Interchange Plus Plus. Les Frais de transmission Interchange vous seront répercutés en plus des frais indiqués sur la [page Frais applicables aux marchands](#) qui correspondent à la tarification Interchange Plus Plus ou IC++ (collectivement, "Interchange Plus Plus" ou "IC++"). Des commissions Interchange Plus Plus seront facturées tous les mois et tous les autres frais applicables continueront d'être facturés, selon les stipulations du présent contrat ou de la [page Frais applicables aux marchands](#).

ii. Règlement brut. PayPal vous facturera mensuellement ("Facture de frais") pour tous les frais, débits ou autres montants accumulés dans le cadre de votre utilisation des Produits admissibles ("Règlement brut").

iii. Conversion de devise. (a) PayPal peut vous permettre de choisir la devise dans laquelle la Facture de frais sera libellée ("Devise de facturation des frais"). Si vous avez accepté des transactions dans des devises autres que la devise de la facture des frais, PayPal convertira ces devises dans la devise de cette facture au moment de sa création. (b) PayPal peut vous permettre de payer la Facture des frais dans la devise libellée du compte bancaire lié que vous désignez pour débiter les montants dus à PayPal ("Devise du compte bancaire lié"). Si la Devise de facturation des frais est différente de la Devise du compte bancaire lié, PayPal convertit le montant de la Facture de frais dans la Devise du compte bancaire lié au moment du débit. Si PayPal convertit une devise en vertu de cette section, la conversion est effectuée selon le taux de change que nous fixons pour le change de devises concerné. Le taux de change de base dépend des taux des marchés de gros des devises le jour de la conversion ou le jour ouvrable précédent; ou, si la loi ou la réglementation l'exige, fixé au(x) taux de référence pertinent(s) défini(s) par le gouvernement.

iv. Autorisation de débit pré-approuvé (DPA). En demandant les services de Interchange Plus Plus et en fournissant vos informations de compte bancaire, vous autorisez PayPal par la présente à demander à votre institution financière d'initier des DPA à partir de votre compte bancaire lié (ou de tout autre compte bancaire que vous pouvez désigner de temps à autre) ("compte bancaire lié") aux fins du paiement des frais que vous devez à PayPal dans le cadre de votre utilisation des Produits admissibles. Vous acceptez que nous puissions envoyer des demandes d'autorisation de DPA à votre institution financière à partir de ce compte bancaire, dans chaque cas, d'un montant variable à la date d'échéance du paiement indiquée sur la facture des frais (la "date de facturation des frais") que nous vous émettons de temps à autre dans le cadre de votre utilisation des produits admissibles, ou, si cette date est une fin de semaine ou un jour férié, le jour ouvrable suivant ("paiements à règlement brut"). Le cas échéant, vous autorisez également PayPal à créditer votre compte pour corriger les débits incorrects, les frais ou les autres montants découlant de votre utilisation des Produits admissibles. Vous acceptez de fournir à PayPal toutes les informations de compte bancaire nécessaires, y compris toute mise à jour de ces informations, et d'accorder à PayPal la permission de débiter, de compenser ou de créditer les montants dus pour tous les paiements à règlement brut depuis ou vers votre compte bancaire lié à la date de facturation des frais ou à une date autrement notifiée par PayPal, ou si ce paiement échoue, à une date ultérieure notifiée par PayPal ("autorisation DPA"). Vous reconnaisez et gardez que les informations du compte bancaire lié que vous fournissez à PayPal vous appartiennent et que vous êtes la personne habilitée à autoriser les virements depuis ce compte bancaire. **VOUS DISPENSEZ PAYPAL DE L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE NOTIFICATION PRÉALABLE DU MONTANT DE TOUT PAIEMENT OU DE TOUT CHANGEMENT DE DATE DE PAIEMENT, ET VOUS ACCEPTEZ QU'UNE COPIE DE CETTE AUTORISATION VOUS SOIT FOURNIE DANS LES 5 JOURS CIVILS SUIVANT LA**

PREMIÈRE DPA.

v. Si les deux tentatives de débit échouent, PayPal peut :

- déduire les montants concernés du solde de votre compte PayPal;
- entamer une procédure de recouvrement pour récupérer le montant; ou
- prendre l'une des mesures ou toutes les mesures stipulées ci-dessous ou dans les Conditions d'utilisation de PayPal.

vi. Annulation. La présente autorisation DPA demeurera en vigueur jusqu'à ce que tous les montants que vous devez à PayPal dans le cadre de votre utilisation des Produits admissibles soient payés en totalité ou jusqu'à ce qu'un avis de résiliation soit fourni conformément à la présente DPA autorisation. Vous pouvez désactiver IC++ à tout moment et révoquer votre autorisation DPA en donnant un préavis de 30 jours' à PayPal dans les paramètres du compte PayPal ("désactivation IC++"). Toutefois, PayPal peut continuer à débiter, créditer ou compenser, depuis votre compte bancaire lié, les montants exigibles pour la période allant jusqu'à la date de la Désactivation IC++. Vous reconnaissiez que la Désactivation et/ou la révocation IC++ de cette autorisation DPA ne résilie pas, n'annule pas, ne réduit pas ou n'affecte pas de quelque manière que ce soit les obligations que vous avez envers PayPal en vertu des présentes [Conditions d'utilisation de Paypal](#) ou de tout autre contrat conclu avec PayPal. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler un contrat de DPA auprès de votre institution financière ou en visitant www.payments.ca.

vii. Droits de recours. Vous disposez de certains droits de recours si un DPA n'est pas conforme à la présente autorisation DPA. Pour plus de renseignements sur vos droits de recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site [Paiements Canada](#).

viii. Si vous avez des questions concernant les frais, les débits ou les montants indiqués sur vos factures, veuillez [communiquer avec nous](#).

d. Conditions de paiement spécifiques au service.

i. Conditions du Terminal virtuel. Si vous utilisez uniquement le Terminal virtuel, vous autorisez PayPal à débiter votre compte PayPal du montant des frais exigibles dans le cadre du présent Contrat. Si PayPal est dans l'impossibilité de débiter votre compte PayPal du montant des frais dus, PayPal est en droit de résilier votre utilisation des Services PayPal sous 30 jours à compter de la date à laquelle les frais étaient dus, et vous restez dans l'obligation de verser à PayPal tout montant impayé. Si vous utilisez Paiements sur site Marchand Pro et choisissez de faire porter les frais dans le cadre du présent Contrat à votre compte PayPal, les conditions de la section 2.d.i. s'appliquent.

ii. Conditions de Paiements PayPal avancés et Paiements PayPal Pro. Si vous utilisez

Paiements PayPal avancés ou Paiements sur site Marchand Pro, vous autorisez PayPal à porter sur la carte de crédit indiquée lors de votre inscription à ces Produits le montant des frais exigibles dans le cadre du présent Contrat. Si vous utilisez Paiements sur site Marchand Pro et choisissez de faire porter les frais dans le cadre du présent Contrat à votre carte de crédit, les conditions de la présente Section 2.d.ii. s'appliquent.

iii. Utilisation obligatoire des pages hébergées par PayPal pour Paiements PayPal avancés. Paiements PayPal avancés nécessite l'utilisation exclusive des modèles hébergés par PayPal pour la création de vos pages de paiement pour traiter ces paiements. Si vous utilisez l'option Paiements PayPal avancés pour traiter les ventes ou les autorisations de paiement sur des pages non hébergées par PayPal, vous pourriez avoir à payer des frais mensuels plus élevés pour l'utilisation de Paiements sur site Marchand Pro au lieu des frais mensuels pour Paiements PayPal avancés, mais vous pourriez ne pas bénéficier du plein accès à toutes les fonctionnalités de Paiements PayPal Pro. PayPal peut mettre en place cette majoration de frais à son entière discrétion, à tout moment, avec un préavis écrit de 30 jours. Vous acceptez de mettre fin à votre utilisation des services si vous n'acceptez pas ces frais.

e. Période promotionnelle. Si vous avez bénéficié d'une offre promotionnelle lorsque vous avez ouvert un compte pour utiliser les Services PayPal, vous acceptez de payer les frais mensuels applicables dès l'expiration de la période promotionnelle offerte par PayPal.

f. Non-utilisation du Paiement express. En cas de non-respect de l'exigence d'utilisation du Paiement express figurant à la section 9, vous pourriez être assujetti à une augmentation des frais de transactions d'un maximum de 1 % par rapport aux frais de transaction en vigueur. Ces frais peuvent être inclus dans vos frais initiaux lorsque vous avez ouvert un compte pour la première fois pour les Services PayPal ou être ajoutés à tout moment par PayPal sur un préavis d'au moins 30 jours civils et d'au plus 60 jours civils vous informant de la hausse des frais. Vous acceptez de mettre fin à votre utilisation des Services si vous n'acceptez pas ces frais.

g. Frais associés aux facteurs de risque. Si PayPal détermine que votre compte PayPal présente ou est susceptible de présenter un nombre anormalement élevé de plaintes d'acheteurs, d'annulations, d'oppositions au paiement, de litiges, de réclamations, de frais, d'amendes, de pénalités ou d'autres obligations (collectivement, les « Facteurs de risque »), vous pourriez être assujetti à une augmentation des frais de transactions d'un maximum de 5 % par rapport aux frais de transaction en vigueur. Ces frais pourraient être ajoutés à vos frais initiaux lorsque vous avez ouvert un compte pour la première fois pour les Services PayPal ou être ajoutés à tout moment par PayPal sur un préavis d'au moins 30 jours civils et d'au plus 60 jours civils vous informant de la hausse des frais. Le cas échéant, si vous n'acceptez pas les frais, vous acceptez de cesser votre utilisation du ou des Services PayPal.

h. Exigences de traitement. Vous acceptez de soumettre uniquement des transactions faites de bonne foi, acceptables et libres de tout privilège, toute réclamation et toute charge autre que les taxes de

vente ordinaires, telles qu'elles sont mentionnées dans le présent Contrat et dans les règlements des sociétés émettrices de cartes, ou qui décrivent précisément le produit ou les services vendus ou les dons de bienfaisance effectués. Vous autorisez PayPal à soumettre des transactions et à recevoir des règlements d'American Express et à divulguer à American Express les informations relatives à la transaction et au marchand pour produire des analyses et des rapports, ou pour tout autre motif commercial autorisé par la loi, notamment à des fins de communication marketing ou de communication importante dans le cadre de la transaction ou de la relation. Vous acceptez également de garantir la qualité des Données et de vous assurer que les Données sont traitées de manière exacte et exhaustive dans les délais impartis, et qu'elles répondent aux exigences techniques des sociétés émettrices de cartes. Vous acceptez de ne pas traiter de transactions ni de recevoir de paiements au nom d'une autre partie, et de ne pas rediriger des paiements vers une autre partie. Vous acceptez de ne pas facturer ni percevoir de montants d'argent auprès d'un titulaire de carte pour tout achat ou paiement sur la carte, sauf si vous y êtes autorisé en vertu du règlement de la société émettrice de cartes.

3. Sécurité des données; protection des données; portabilité des données.

a. Généralités. Il vous incombe entièrement d'assurer la sécurité des Données sur votre site Web ou autrement en votre possession ou votre contrôle. Vous consentez à respecter les différentes lois et réglementations relatives à la collecte, à la sécurité et à la diffusion de tous les renseignements personnels et financiers, tels les renseignements relatifs aux cartes de paiement et aux transactions (les « Données ») sur votre site Web. Vous devez signaler toute violation de Données ou tout incident à PayPal ou aux sociétés émettrices de cartes immédiatement après la découverte de l'incident.

b. Conformité PCI DSS.

i. Conformité PCI du marchand. Vous acceptez de respecter en toutes circonstances les normes de sécurité des Données de l'industrie des paiements par carte (PCI DSS), les normes de sécurité des Données des demandes de paiement (PA DSS) et les exigences des sociétés émettrices de cartes en matière de sécurité des Données, selon le cas. Vous acceptez de nous transmettre dans les meilleurs délais les documents attestant votre conformité aux normes PCI DSS et PA DSS, ainsi qu'à toutes les exigences en matière de sécurité des Données de la société émettrice de cartes, si nous en faisons la demande. Vous acceptez également de n'avoir recours qu'à des fournisseurs de services conformes à la norme PCI dans le cadre du stockage ou de la transmission de toute Donnée de carte. Vous ne devez en aucune circonstance stocker les Données CVV2.

Vos données de carte client sont prises en charge par PayPal si : (a) votre service est Paiements PayPal avancés ou (b) Paiements sur site Marchand Pro et vous choisissez d'activer la fonction de « Redirection transparente » et d'intégrer correctement les fonctionnalités

conformément aux instructions de PayPal.

Si vous accédez aux Produits par l'intermédiaire d'un partenaire de service de plateforme, vous reconnaîtrez qu'il pourrait proposer des solutions qui vous aideront à vous conformer à certaines des normes de conformité PCI du marchand. Même si le partenaire de service de plateforme pourrait vous aider à vous conformer ou à remplir certaines obligations en votre nom, vous êtes tenu de respecter les normes de conformité PCI du marchand.

ii. Conformité PCI de PayPal. PayPal accepte de respecter les normes PCI DSS, lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre, pour toutes les Données des titulaires de carte reçues dans le cadre du présent Contrat. PayPal reconnaît être responsable de la sécurité des Données du titulaire de la carte qui sont en sa possession ou qu'il héberge, traite ou transmet au nom du marchand, ou dans la mesure où ces renseignements pourraient avoir un impact sur la sécurité de l'environnement des Données de titulaires de cartes du marchand.

c. Utilisation des Données. Sauf si le client y consent explicitement, vous n'êtes pas autorisé à conserver, suivre, surveiller, stocker ni utiliser les Données de quelque autre façon que ce soit ni à d'autres fins que le traitement de la transaction en question. En outre, sauf si vous obtenez le consentement écrit précis de PayPal et de chaque banque acquéreuse ou société émettrice de cartes, le cas échéant, vous acceptez de ne pas utiliser ni divulguer les Données de carte à d'autres fins que le traitement du paiement de vos biens et services. Les Données de carte doivent être entièrement retirées de vos systèmes et de tout autre emplacement de stockage des Données de carte dans les 24 heures suivant la réception d'une décision d'autorisation, à moins que vous ayez reçu le consentement explicite de votre client pour conserver les Données de carte aux fins exclusives du traitement de paiements récurrents. Dans la mesure où les Données de carte sont conservées dans vos systèmes et dans d'autres emplacements de stockage, elles ne peuvent l'être que dans le seul but de permettre le traitement de vos transactions. Toutes les Données et les autres informations qui vous sont fournies par PayPal pour les Services PayPal, de même que toutes les Données de carte, demeurent la propriété de PayPal, de sa banque acquéreuse ou des sociétés émettrices de cartes, selon le cas.

Si vous utilisez les paiements avancés par carte de crédit et de débit et le Terminal Virtuel (TV) pour les paiements reçus par l'intermédiaire d'un fournisseur de services de plateforme partenaire, vous ne recevrez peut-être pas de données de carte, mais vous pourrez recevoir d'autres informations confidentielles sur un autre client PayPal afin d'effectuer la transaction et vous continuerez à être lié par les conditions de nos [Conditions d'utilisation de PayPal](#).

d. Sécurité du mot de passe. Vous consentez à limiter l'accès à votre mot de passe et votre identifiant de connexion, ainsi que leur utilisation par vos employés et représentants aux tâches qui l'exigent; vous gardez également que chacun de ces employés ou représentants respecte toutes les dispositions du présent Contrat. Vous acceptez de ne pas donner, transmettre, attribuer, vendre, revendre, ni autrement céder les informations et les documents qui vous ont été fournis aux fins d'utilisation des Services PayPal. Vous êtes entièrement responsable de conserver des mesures de

sécurité et de contrôle adéquates pour vos identifiants, mots de passe et autres codes qui vous sont émis par PayPal, chaque banque acquéreuse ou les sociétés émettrices de cartes.

e. Vérification. Si PayPal constate un risque de violation de la sécurité ou d'atteinte aux Données, PayPal pourrait exiger qu'un vérificateur externe, approuvé par PayPal, effectue une vérification de sécurité de vos systèmes et installations et remette un rapport à PayPal, aux banques acquéreuses et aux sociétés émettrices de cartes. Si vous ne prenez pas les mesures nécessaires pour entamer une vérification dans un délai de 10 jours ouvrables après la demande de PayPal, PayPal pourrait mener une vérification ou en faire mener une à vos frais. En outre, une société émettrice de cartes pourrait à tout moment procéder à une vérification dans le but de valider la conformité avec le règlement de la société émettrice de cartes.

f. Conformité à l'avenant sur la protection des Données. Vous, en tant que Marchand, et PayPal acceptez de vous conformer à l'Avenant sur la protection des données de PayPal pour les produits de traitement des cartes figurant [ici](#) (l'« Avenant sur la protection des données »), qui fait partie du présent Contrat. Les conditions de l'avenant sur la protection des Données prévaudront sur toute disposition contradictoire dans le présent Contrat concernant la protection des Données et de la confidentialité.

g. Portabilité des Données. Lors de toute résiliation ou expiration du présent Contrat, PayPal s'engage, sur demande écrite de votre part, à fournir à la nouvelle banque acquéreuse ou au nouveau fournisseur de services de paiement (« Destinataire des Données ») les informations de carte de crédit disponibles, y compris des données personnelles portant sur vos clients (« Informations de carte »). Pour ce faire, vous devez fournir à PayPal toutes les informations demandées, y compris la preuve que le Destinataire des Données respecte les normes PCI DSS et est conforme au PCI niveau 1. PayPal s'engage à transmettre les Informations de carte au Destinataire des Données aussi longtemps que ce qui suit s'applique : (a) vous fournissez à PayPal la preuve que le Destinataire des Données respecte les normes PCI DSS (conformité PCI de niveau 1) en remettant à PayPal un certificat ou rapport de conformité aux normes PCI DSS délivré par un prestataire qualifié et toute autre information raisonnable pouvant être demandée par PayPal; (b) la transmission de ces Informations de carte est conforme à la version la plus récente des exigences des normes PCI DSS; et (c) la transmission de ces Informations de carte est autorisée par le règlement de la société émettrice concernée et les lois, règles ou réglementations en vigueur (y compris les lois sur la protection des données).

4. Autres conditions pour l'acceptation des cartes American Express.

Si vous acceptez les cartes American Express en vertu du présent Contrat, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à vous :

a. Vous acceptez les cartes American Express et les cartes de l'Agence d'évaluation du crédit du Japon

(JCB) conformément au Guide du programme American Express des marchands, y compris les [exigences en matière de sécurité des données](#), lequel peut être modifié de temps à autre. American Express peut utiliser les renseignements obtenus dans votre demande d'adhésion au moment de la configuration pour examiner ou surveiller votre activité à des fins de commercialisation et d'administration de carte American Express.

- b. Vous autorisez PayPal à soumettre les transactions à American Express et à recevoir des règlements de celle-ci, et à divulguer à American Express les informations relatives à la transaction et au Marchand pour permettre à American Express d'assumer ses responsabilités en vertu du programme d'acceptation des cartes American Express, de promouvoir le réseau American Express, de produire des analyses et des rapports ou pour tout autre motif commercial autorisé par la loi, notamment dans les communications importantes liées aux transactions, aux informations ou à la relation.
- c. Vous pouvez convertir le présent Contrat en une entente directe d'acceptation de cartes avec American Express si vous atteignez certains volumes de ventes mensuelles donnant lieu à des transactions American Express uniquement. Lors de la conversion, (i) vous serez lié par l'entente d'acceptation de cartes American Express alors en vigueur; et (ii) American Express fixera votre tarification et les autres frais pour l'acceptation de la carte American Express. En outre, vous acceptez également les [Conditions d'utilisation des services de la passerelle Payflow](#), lesquelles sont intégrées dans les présentes par renvoi et concernent vos transactions American Express uniquement. Outre les Conditions d'utilisation des services de la passerelle Payflow, vos transactions par American Express sont assujetties aux conditions de votre entente avec American Express. En cas d'incompatibilité entre les Conditions d'utilisation des services de la passerelle Payflow et celles de votre entente avec American Express, les conditions de votre entente avec American Express prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne vos transactions par American Express et seulement dans la mesure de ladite incohérence.
- d. American Express sera le tiers bénéficiaire du présent Contrat à des fins d'acceptation de la carte American Express. En tant que tiers bénéficiaire, American Express a le droit d'exiger directement de vous le respect des conditions du présent Contrat relativement à l'acceptation de la carte American Express. Vous reconnaissiez et convenez qu'American Express n'a aucune responsabilité à l'égard des obligations de PayPal envers vous en vertu du présent Contrat.
- e. En cas de résiliation de notre entente avec American Express, nous pourrions transmettre à American Express les dispositions du présent Contrat relatives à American Express.
- f. Le guide d'utilisation des marchands American Express, qui est incorporé aux présentes par renvoi, énonce les politiques et procédures régissant votre acceptation de la carte American Express. Il est accessible à l'adresse suivante : www.americanexpress.com/Merchantopguide.
- g. Vous pouvez ne plus accepter les cartes American Express à tout moment après notification.

5. Conditions tierces applicables aux fonctionnalités complémentaires Paiements avancés par carte de crédit et de débit.

Si vous choisissez d'intégrer des portefeuilles de tiers admissibles en tant que fonctionnalités complémentaires Paiements avancés par carte de crédit et de débit, vous acceptez également les conditions tierces applicables suivantes :

- [Conditions générales des marchands en ligne sur la plateforme Apple Pay](#)
- [Conditions d'utilisation de API Google Pay](#)
- [Conditions d'utilisation de API Google](#)

Vous reconnaissiez et acceptez que les fonctionnalités et conditions relatives aux tiers sont fournies, mises à jour et annoncées uniquement par le tiers concerné (et non par PayPal) et que PayPal ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages, des pertes ou des coûts, quels qu'ils soient, subis ou encourus par vous à la suite de l'utilisation de ces fonctionnalités tierces ou de l'acceptation des conditions de ces tiers.

6. Conversion dynamique de devises.

Vous n'êtes pas autorisé à effectuer la conversion dynamique de devises. Cela signifie que vous ne pouvez pas mettre en vente un objet dans une devise et accepter le paiement dans une autre devise. Si vous acceptez des paiements dans plusieurs devises, vous devez annoncer séparément le prix de chaque produit ou service dans chacune des devises.

7. Égalité des marques.

En utilisant les Produits, PayPal vous autorise à accepter les cartes directement. En ce qui concerne les cartes acceptées, vous acceptez les dispositions suivantes :

- a. Si vous acceptez les paiements par carte sur votre site Web, vous devez afficher chacun des logos de carte dans une taille et une disposition identiques, sans indiquer de préférence pour une carte par rapport à une autre, ni désavantager une carte par rapport à une autre, notamment en ce qui concerne votre politique de remboursement des achats. Vous devez divulguer votre politique de remboursement au moment de l'achat et en conformité avec la loi applicable.
- b. Vous acceptez de respecter les normes d'utilisation des logos décrites à l'adresse suivante : [/business/resources/logos-and-banners](#).
- c. Vous autorisez PayPal à fournir des informations sur votre activité et vos transactions par carte à

des tiers aux fins d'assistance pour l'acceptation et le règlement de vos transactions par carte et en relation avec les objets, notamment pour une opposition au paiement, un remboursement, un litige, un ajustement ou une autre demande de renseignements.

8. Absence de carte.

Vous reconnaisssez que PayPal achemine et traite les transactions, le cas échéant, par l'intermédiaire des Produits par l'intermédiaire des réseaux de la société émettrice de cartes pertinents en tant que paiements à distance (sans carte). Si vous acceptez qu'une carte vous soit présentée physiquement au point de vente, vous reconnaissiez que l'étendue de votre protection en cas d'opposition de paiement sera limitée à la protection appliquée aux paiements à distance.

9. Utilisation obligatoire du Paiement express et de PayPal Credit

a. Si vous utilisez les paiements avancés par carte de crédit et de débit, les Paiements PayPal avancés, les Paiements sur site marchand Pro ou les Paiements sur site en ligne marchand Pro, vous devez utiliser le Paiement express comme suit :

- i. Vous devez ajouter un bouton Paiement express PayPal : (1) sur une page précédant la demande d'adresses de livraison et de facturation et d'autres informations financières aux utilisateurs ou (2) sur la page où vous demandez de telles informations si votre processus de paiement s'effectue sur une page unique.
- ii. Vous devez offrir à vos clients la possibilité de refuser l'enregistrement de leurs renseignements personnels, notamment leur adresse de courriel, de livraison et de facturation, de même que leurs informations financières.
- iii. Vous devez offrir PayPal comme mode de paiement en plus de ceux que vous offrez. Le logo d'acceptation de PayPal doit bénéficier d'une visibilité identique à celle des logos des autres modes de paiement. Vous n'exprimerez aucun jugement négatif à l'encontre de PayPal ni ne découragerez quiconque de l'utiliser en montrant votre préférence pour tout autre mode de paiement.

b. Si vous utilisez les paiements avancés par carte de crédit et de débit, vous devez proposer PayPal Credit comme mode de paiement, dès qu'il sera offert au Canada, sur votre page de paiement hébergée activée automatiquement par PayPal. Toute offre associée à PayPal Credit proposée en dehors de la page de paiement hébergée doit être affichée de la manière prescrite selon les instructions de PayPal et doit être approuvée par PayPal avant sa publication.

10. Protection contre la fraude.

a. Généralités. Sous réserve des conditions énoncées dans le présent Contrat, les services de la Protection contre la fraude de PayPal peut être mise à la disposition des marchands qui utilisent les

Paiements paiements avancés par carte de crédit et de débit et les Paiements sur site marchand Pro comme outil de gestion des transactions frauduleuses pour vous aider à filtrer les transactions potentiellement frauduleuses selon les paramètres que vous pourriez adopter. Dans le cas des Paiements sur site marchand Pro, les autres Services de protection contre la fraude peuvent être offerts à la place ou en plus des Services de protection contre la fraude décrits dans le présent Contrat. PayPal informera le marchand si les services de Protection contre la fraude sont disponibles pour le marchand.

Les services de Protection contre la fraude peuvent aider le marchand à filtrer les transactions potentiellement frauduleuses selon les paramètres qu'il choisit d'adopter. Par exemple, les services de Protection contre la fraude permettent au marchand de définir des règles de filtrage, c'est-à-dire des critères qui indiqueront à PayPal quelles transactions refuser au nom du marchand en fonction de certains critères abstraits.

Nous pourrions fournir des suggestions ou des recommandations concernant les filtres et les paramètres les plus appropriés pour votre entreprise. Ces suggestions peuvent tenir compte de vos préférences et de votre historique de transactions.

Si vous avez accès aux services de Protection contre la fraude, il vous incombe de définir les règles de filtrage. Remarque : Si vous définissez les règles de filtrage de manière trop restrictive, vos ventes pourraient diminuer. Nous vous conseillons de surveiller vos règles et paramètres de filtrage de manière continue. Si vous utilisez Paiements PayPal avancés ou Paiements sur site marchand Pro, vous pourriez bénéficier de nos Services de protection contre la fraude. Si vous utilisez nos services de protection contre la fraude, vous êtes responsable de la configuration des préférences de ces services. Vous êtes responsable de la configuration des préférences des services de protection contre la fraude visant à définir quelles transactions sont acceptées ou rejetées en fonction des informations d'authentification fournies par PayPal.

Vous reconnaissiez et acceptez que vous disposez de tous les droits et de toutes les autorisations pour partager des données personnelles avec PayPal.

b. Aucune garantie ni limitation de responsabilité. Nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie selon laquelle les services de Protection contre la fraude sont exempts d'erreurs ou qu'ils identifieront toutes les transactions potentiellement frauduleuses. PayPal ne peut être tenu responsable de vos pertes (telles que la perte de profits) ou de vos dommages. Les sections des [Conditions d'utilisation de PayPal](#) concernant l'« Indemnisation et la limitation de responsabilité » et l'« Exclusion de garantie et de décharge » s'appliquent à votre utilisation des services de Protection contre la fraude.

c. Protection des Données. Le Marchand ne peut utiliser les services de protection contre la fraude et les données que vous avez fournies ou qui vous sont fournies que dans le cadre de sa gestion des transactions potentiellement frauduleuses et à aucune autre fin. Vous reconnaissiez que les services de Protection contre la fraude ne fournissent pas de rapports de crédit et que vous ne les utiliserez

pas ou ne laisserez aucune autre personne les utiliser pour déterminer votre éligibilité à un crédit personnel, familial ou domestique, à un prêt, à un emploi ou à toute autre fin. Vous ne pouvez pas partager les services de Protection contre la fraude avec une autre personne, et vous ne pouvez pas divulguer à une autre personne les catégories fournies dans ces services, ni les résultats générés par votre utilisation desdits services.

d. Conditions supplémentaires. Les présentes conditions complètent les [Conditions d'utilisation de PayPal](#) qui régissent votre utilisation des Services PayPal en général. PayPal se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler l'utilisation des services de Protection contre la fraude à tout moment, à sa seule discrétion. PayPal se réserve le droit d'ajouter des conditions générales supplémentaires pour l'utilisation continue des services de Protection contre la fraude.

11. Outils de protection contre les oppositions au paiement.

a. Options de l'outil de protection contre les oppositions au paiement. Les outils de protection contre les oppositions au paiement de PayPal présentent deux avantages principaux. Tout d'abord, ils analysent les cartes de crédit et de débit pour détecter les risques de fraude, en approuvant ou en refusant les transactions en fonction du risque (« évaluation des risques CBT »). Deuxièmement, pour les transactions et les oppositions au paiement admissibles (définies ci-dessous), les outils de protection contre les oppositions au paiement vous permettent de conserver le montant qui serait autrement remboursé à l'acheteur dans le cadre de la procédure d'opposition au paiement (le « Montant de la transaction d'opposition au paiement ») et de demander à PayPal de renoncer aux frais d'opposition au paiement (les « Frais liés aux oppositions au paiement ») qui vous seraient autrement facturés lorsqu'un acheteur dépose une réclamation pour opposition au paiement. Le montant de la transaction d'opposition au paiement et les frais liés à l'opposition au paiement sont collectivement appelés « coûts d'opposition au paiement » dans le présent contrat. Les frais d'opposition au paiement sont annulés par PayPal uniquement pour les transactions et les oppositions au paiement admissibles. Cependant, les tiers qui participent au traitement de la transaction et à la gestion des réclamations pour opposition au paiement, comme les institutions financières, les banques et les réseaux de cartes, peuvent facturer des frais supplémentaires pour ces services. Ces frais ne peuvent être annulés par PayPal et vous seront facturés par ces tiers à leur tarif en vigueur.

Il vous incombe entièrement de fournir aux clients les avis et divulgations nécessaires concernant l'utilisation des outils de protection contre les oppositions au paiement, ainsi que d'obtenir leurs consentements, par l'entremise de votre site Web ou application mobile. Vous reconnaissiez et acceptez que PayPal ne déclare ni ne garantit que son évaluation des risques dans le cadre des outils de protection contre les oppositions au paiement sera exempte d'erreur ou qu'elle reconnaîtra ou empêchera toute activité de transaction frauduleuse.

Il existe deux types d'outils de protection contre les oppositions au paiement : La « Protection contre

les oppositions au paiement » et la « Protection simplifiée contre les oppositions au paiement »

(a) « Protection contre les oppositions au paiement » : exige que vous fournissiez une preuve d'expédition ou une preuve de livraison des biens ou des services pour les transactions admissibles dans les deux jours suivant la réception par PayPal de la réclamation pour opposition au paiement (ou tout autre délai précisé par PayPal) et conformément aux instructions de PayPal. Cela permet de conserver les frais d'opposition au paiement.

(b) « Protection simplifiée contre les oppositions au paiement » : ne vous oblige pas à fournir une preuve d'expédition ou une preuve de livraison des biens ou services pour les transactions admissibles afin de conserver les frais d'opposition au paiement, sauf si la réclamation relative à l'opposition au paiement allègue que le produit n'a pas été reçu par l'acheteur. Si la réclamation pour opposition au paiement indique que le produit n'a pas été reçu par l'acheteur, des preuves de livraison ou d'expédition pour les biens ou services doivent être fournies dans les deux jours suivant la réclamation (ou tout autre délai indiqué par PayPal), conformément aux instructions de PayPal.

b. Critères d'inscription des marchands aux outils de protection contre les oppositions au paiement. Pour être admissible aux outils de Protection contre les oppositions au paiement, vous devez, en tout temps, (1) maintenir un compte PayPal Business en règle, (2) être approuvé par PayPal pour un outil de protection contre les oppositions au paiement, (3) respecter toutes les exigences d'accueil et d'intégration des Services de paiement par carte en ligne et des outils de protection contre les oppositions au paiement, (4) fournir des données supplémentaires à la demande de PayPal et (5) activer l'AVS ou le CVV dans les Services de paiement par carte en ligne. PayPal se réserve le droit de modifier les exigences d'accueil et d'intégration applicables aux outils de protection contre les oppositions au paiement de temps à autre, conformément au présent Contrat, et se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'établir quels marchands peuvent s'inscrire aux outils de protection contre les oppositions au paiement et les utiliser.

La Protection contre les oppositions au paiement ne peut pas être utilisée simultanément avec la Protection contre la fraude ou la Protection avancée contre la fraude sur un même identifiant de marchand. Après vous être inscrit aux services de Protection contre les oppositions au paiement, vous ne pourrez plus accéder à la Protection contre la fraude ou à la Protection avancée contre la fraude et ne pourrez plus les utiliser.

c. Transactions admissibles. Les outils de Protection contre les oppositions au paiement s'appliquent uniquement aux transactions par carte de crédit ou de débit qui répondent à tous les critères énoncés ci-dessous (les « Transactions admissibles ») :

(a) une transaction traitée via PayPal;

(b) une transaction qui est un paiement pour des biens et services qui ne sont pas exclus en vertu des

[Conditions d'utilisation de PayPal](#), notamment, de la [Politique d'utilisation acceptable](#);

Les « Transactions admissibles » ne comprennent pas ce qui suit :

- (a) les transactions pour des biens ou services qui ne sont [pas admissibles au programme Protection des Marchands PayPal](#);
- (b) les transactions de paiement initiées par votre agent ou votre représentant au nom de l'acheteur (par exemple, une transaction de paiement initiée par téléphone par l'acheteur avec l'aide de l'un de vos agents); ou
- (c) les transactions qui font partie d'un contrat d'abonnement préautorisé ou de facturation récurrente ou d'un autre type d'entente de transaction de référence entre vous et l'acheteur.

Si vous soumettez une transaction non admissible pour vérification à l'aide de l'outil de Protection contre les oppositions au paiement, PayPal peut, à sa discrétion, procéder à une évaluation des risques CBT pour cette transaction et vous facturer les frais applicables pour l'utilisation de l'outil de Protection contre les oppositions au paiement. Toutefois, ces transactions non admissibles ne bénéficieront pas des autres avantages des outils de Protection contre les oppositions au paiement.

d. Oppositions au paiement admissibles. Les outils de Protection contre les oppositions au paiement s'appliquent uniquement aux réclamations pour opposition au paiement impliquant : (i) une fraude, comme établie par PayPal; ou (ii) les transactions pour lesquelles le produit n'a pas été reçu par l'acheteur (collectivement, les [Oppositions au paiement admissibles](#)).

En outre, si l'objet vendu est un ou plusieurs billets pour un événement futur, l'événement ne peut pas avoir été annulé et PayPal doit recevoir (1) un avis d'opposition au paiement au moins sept jours avant ou après la date de l'événement (« Fenêtre d'opposition au paiement admissible ») et (2) au moment de la transaction, le champ personnalisé intitulé « Nombre de jours avant la date de l'événement » doit indiquer le nombre de jours exacts séparant la transaction de la date de l'événement. La valeur pour « Nombre de jours avant la date de l'événement » inclut à la fois la date de l'événement et la date de la transaction, sauf si la date de la transaction est identique à la date de l'événement, alors le « Nombre de jours avant la date de l'événement » est égal à 1. La valeur « Nombre de jours avant la date de l'événement » ne peut pas être « zéro », « vide », « négative » ou fractionnaire. Imaginons que la date d'un événement soit le 12 août et qu'il n'ait pas été annulé. Pour que le paiement soit considéré comme une opposition admissible, il doit être reçu par PayPal au plus tôt le 6 août. De plus, le champ personnalisé « Nombre de jours avant l'événement » doit être envoyé au moment de la transaction. Si une date d'événement est reportée, seules les oppositions au paiement reçues durant la nouvelle période d'opposition au paiement admissible seront considérées comme étant des oppositions au paiement recevables. Cela s'applique si l'événement n'est pas annulé et qu'un champ personnalisé contenant la version révisée « Nombre de jours avant l'événement » a

été transmis à PayPal dans un délai d'un jour ouvrable suivant la modification de la date de l'événement.

e. Établir une preuve de livraison ou une preuve d'expédition. Les [exigences en matière de preuve de livraison et de preuve d'expédition du programme de Protection des Marchands PayPal](#) s'appliquent aux services de Protection contre les oppositions au paiement et sont adoptées et intégrées par renvoi.

f. Frais relatifs aux outils de protection contre les oppositions au paiement. Les [frais relatifs à l'outil de Protection contre les oppositions au paiement](#) varient selon l'option sélectionnée.

Vous pouvez, à tout moment à partir de [la page du produit](#), modifier l'option sélectionnée pour l'outil de protection contre les oppositions au paiement. La modification entrera en vigueur immédiatement, mais ne s'appliquera qu'aux oppositions au paiement admissibles reçues pour les transactions effectuées à compter de la date à laquelle vous modifiez l'option des services de Protection contre les oppositions au paiement.

g. Recouvrement des frais d'opposition au paiement par PayPal. PayPal peut récupérer toutes les pertes causées par des oppositions au paiement auprès de vous, notamment les frais d'opposition au paiement et les frais connexes pour les oppositions au paiement admissibles antérieures, si :

- i. vous nous avez fourni des informations incorrectes ou fait des déclarations inexactes pendant la processus de demande d'un outil de Protection contre les oppositions au paiement ou lors de l'ouverture d'un compte PayPal;
- ii. vous enfreignez les [Conditions d'utilisation de PayPal](#), la [Politique d'utilisation acceptable](#) ou le présent Contrat;
- iii. vous ne respectez pas les exigences d'accueil et d'intégration des Services de traitement des paiements de Braintree ou de l'Outil de protection contre les oppositions au paiement pendant une période de 15 jours civils consécutifs; ou
- iv. si PayPal détermine, à son entière discrétion, que les pertes liées aux oppositions au paiement sont dues à des failles de sécurité de votre part ou de celle de votre agent.

h. Résiliation, suspension ou annulation des outils de Protection contre les oppositions au paiement. PayPal se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler ou de suspendre l'utilisation d'un outil de Protection contre les oppositions au paiement pour quelque raison que ce soit, à tout moment, moyennant un préavis raisonnable ou immédiatement si un préavis raisonnable est impossible afin (1) de maintenir la sécurité des systèmes de PayPal, (2) d'atténuer les risques pour PayPal ou ses clients, ou si (3) votre compte PayPal n'est plus en règle.

PayPal peut également annuler ou suspendre l'utilisation d'un outil de Protection contre les oppositions au paiement, avec ou sans préavis, si :

1. vous ne respectez pas les conditions d'admissibilité aux outils de Protection contre les oppositions

- au paiement ou les exigences d'intégration de PayPal, notamment en ne fournissant pas les informations requises par les documents applicables pour les développeurs;
2. vous choisissez de ne pas vous conformer ou de désactiver toute vérification des données de transaction exigée par PayPal;
 3. Votre taux moyen d'oppositions au paiement est supérieur à ce qui suit :
 - a. Une fois et demie (1,5) le montant des frais payés pour l'outil de Protection contre les oppositions au paiement pendant une période de soixante (60) jours consécutifs; ou
 - b. Trois (3) fois le montant des frais payés à PayPal pour l'outil de Protection contre les oppositions au paiement pendant plus de cinq (5) jours sur une période de dix (10) jours consécutifs ou plus de dix (10) jours sur une période de trente (30) jours consécutifs;
 4. PayPal établit qu'il y a eu un changement important dans la nature de votre entreprise, notamment dans les types de biens ou de services vendus, les régions dans lesquelles vous exercez vos activités, ou votre taux moyen de pertes causées par opposition au paiement a considérablement augmenté; et/ou
 5. PayPal détermine que vous avez incorrectement présenté votre entreprise pendant le processus d'intégration, notamment la nature de votre entreprise, les types de biens ou de services vendus, les régions dans lesquelles vous exercez vos activités ou vos pertes moyennes en raison d'opposition au paiement.
- i. Plafond des pertes. L'utilisation des outils de Protection contre les oppositions au paiement est assujettie à un taux de plafonnement mensuel des pertes de 1,20 % de votre volume total mensuel de paiements. En cas d'opposition au paiement survenant après que le Marchand a dépassé le taux limite de pertes au cours d'un mois civil donné, PayPal conserve son droit, en vertu du présent Contrat, de recouvrer le montant de la transaction d'opposition au paiement. Des frais d'opposition au paiement seront facturés pour l'opposition au paiement. Le taux de plafonnement des pertes est calculé au moment où l'opposition au paiement est soumise à PayPal selon la formule suivante : (Oppositions au paiement admissibles pour un mois donné ou jusqu'à une date et une heure dans le mois en cours)/(Volume total mensuel de paiements du mois donné ou jusqu'à une date et une heure précises dans le mois en cours). « Volume total mensuel de paiements » désigne le volume mensuel, consolidé et traité avec succès de transactions par carte de crédit et de débit PayPal du Marchand.

12. Service de mise à jour de compte pour certains services.

Si vous utilisez les services Paiements PayPal avancés, Paiements sur site marchand Pro, Coffre-fort numérique (en tant que service autonome) ou Paiements avancés par carte de crédit et de débit, vous pourrez probablement vous inscrire à notre Service de mise à jour du compte.

- a. Descriptif. Sous réserve des dispositions de cette section, PayPal peut mettre le Service de mise à jour du compte à votre disposition, service pour lequel PayPal enverra les Données de carte applicables des cartes admissibles émises au Canada à une ou plusieurs sources tierces (y compris, mais sans se limiter aux sociétés émettrices de cartes), et utilisera les informations accessibles par

PayPal pour vérifier et mettre à jour les Données de carte applicables. À la suite de ces vérifications, les données de carte mises à jour applicables aux clients du marchand, le cas échéant, sont traitées et stockées par PayPal à la demande et au nom du marchand pour (i) les transactions récurrentes utilisant la facturation récurrente ou les paiements récurrents ou (ii) d'autres paiements admissibles effectuées à l'aide des Produits. Si le Service de mise à jour du compte est mis à la disposition des Marchands, PayPal leur enverra une notification par courriel indiquant que ce Service de mise à jour du compte a été activé sur le(s) compte(s) de ces Marchands ou permettra aux Marchands d'activer le Service de mise à jour du compte sur leur(s) compte(s) à l'aide des paramètres de leur compte PayPal. Les marchands peuvent choisir de cesser d'utiliser le service de mise à jour de compte à tout moment en avisant PayPal par écrit de ce choix ou par tout autre moyen déterminé par PayPal concernant les exigences pour ces marchands d'interrompre l'utilisation du service de mise à jour de compte.

b. Utilisation autorisée. Le Marchand reconnaît et accepte que le Service de mise à jour de compte est fourni uniquement dans le but de mettre à jour les Données de carte applicables pour permettre à un Marchand d'accepter les transactions effectuées à l'aide des Produits. Le marchand ne doit pas utiliser le service de mise à jour de compte à d'autres fins, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation de toute partie des Données du service de mise à jour de compte dans le cadre de la mise au point de tout autre service ou produit.

c. Obligations du Marchand. Le Marchand doit se conformer entièrement à la loi applicable et aux règlements des sociétés émettrices de cartes dans le cadre de son utilisation du Service de mise à jour de compte. De plus, le Marchand doit fournir à ses clients dont la ou les carte(s) sont admissibles au Service de mise à jour de compte toutes les divulgations requises par la loi applicable pour permettre au Marchand d'utiliser le Service de mise à jour de compte afin de mettre à jour la ou les carte(s) du client. Ce qui précède doit comprendre, mais sans s'y limiter, l'incorporation rapide des conditions générales standard du Marchand, la politique de confidentialité et/ou les autres documents à l'intention du client, toute langue requise par la loi applicable ou le règlement de la société émettrice de cartes. Le Marchand doit également fournir des informations suffisantes pour indiquer clairement aux clients que s'ils ne veulent pas mettre à jour leurs Données de carte applicables, ils peuvent demander au Marchand de supprimer la carte qui est stockée par PayPal et/ou de mettre fin à la facturation récurrente ou à l'autorisation de paiements récurrents préalablement convenue avec le Marchand.

d. Confidentialité. Le Marchand convient qu'il doit assurer la stricte confidentialité de toutes les informations et des Données de carte fournies par l'intermédiaire du Service de mise à jour de compte, le cas échéant. Le Marchand ne peut pas divulguer ces informations ou Données de carte à un tiers, et ne peut pas utiliser ces informations ou Données de carte à des fins autres que celles expressément autorisées.

e. Indemnisation. Le Marchand doit indemniser PayPal contre toute perte découlant d'une violation par le Marchand de ses obligations en vertu de la présente section sur l'utilisation du Service de mise à jour de compte.

f. Exactitude des informations. Le Marchand reconnaît que le Service de mise à jour de compte peut uniquement être exact dans la mesure où une banque émettrice de cartes et un client participant, et que de nombreuses banques émettrices de cartes et de nombreux clients pourraient ne pas participer. Le Marchand reconnaît et accepte que le Service de mise à jour de compte peut compter sur les informations, les Données de carte et les services fournis à PayPal par des tiers.

g. Cessation et disponibilité du service de mise à jour de compte. PayPal pourrait cesser d'offrir ou de fournir le service de mise à jour de compte aux marchands à tout moment en leur transmettant un avis par courriel à cet effet. PayPal ne garantit pas que le Service de mise à jour du compte sera disponible pour toutes les Données de carte.

13. Consentement à la Facturation récurrente, aux Paiements récurrents et au coffre-fort pour certains services.

Si vous utilisez la Facturation récurrente, les Paiements récurrents ou la fonctionnalité Coffre-fort numérique (y compris le Coffre-fort numérique ou une fonctionnalité coffre-fort tiers), vous reconnaissiez qu'il est de votre responsabilité de vous conformer aux Règles de la Société émettrice de cartes et à la législation en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, d'obtenir le consentement de votre client pour enregistrer sa carte pour des transactions futures ou récurrentes, et de proposer au client une solution pour que ses données de carte soient effacées s'il le souhaite.

Vous reconnaissiez et acceptez que la fonctionnalité de coffre-fort tiers est fournie et mise à jour uniquement par le fournisseur de coffre-fort tiers. Vous êtes seul responsable de votre utilisation de cette fonctionnalité de coffre-fort tiers. PayPal ne sera en aucun cas responsable des dommages, pertes ou coûts subis ou engagés par vous à la suite de l'utilisation de cette fonctionnalité de coffre-fort tiers.

14. Absence de garantie.

LES PRODUITS ET LES SERVICES PAYPAL, AINSI QUE LA DOCUMENTATION CONNEXE, VOUS SONT FOURNIS EN L'ÉTAT SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT SANS GARANTIE DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN BUT QUELCONQUE. PAYPAL NE GARANTIT PAS LA CONTINUITÉ DE SES SERVICES NI L'ABSENCE D'ERREURS. PayPal ne garantit pas ni n'affirme que les Services PayPal ou toute autre fonctionnalité connexe vous permettant de détecter ou de limiter les transactions frauduleuses soient à même de découvrir ou d'empêcher toutes les transactions non valides ou frauduleuses. PayPal n'est responsable d'aucune transaction non valide ou frauduleuse pouvant être traitée.

15. Réserves et autres mesures de protection.

Si, à notre entière discrétion, nous pensons que vous-même, votre compte PayPal, votre modèle d'entreprise ou vos transactions présentez un risque élevé, nous pourrions prendre certaines mesures

liées à votre compte ou à votre utilisation des Services PayPal.

- a. Réserves. PayPal peut, à son entière discréction, placer une réserve sur l'argent retenu dans votre compte PayPal si PayPal estime qu'il s'agit d'un compte à haut risque. Si PayPal constitue une réserve sur l'argent détenu dans votre compte PayPal, la mention « en attente » figurera sur votre solde PayPal. Si votre compte PayPal fait l'objet d'une réserve, PayPal vous en informera en spécifiant les modalités associées à la réserve. Ces modalités pourraient comprendre l'exigence qu'un pourcentage des montants reçus dans votre compte PayPal soit suspendu pendant un certain temps ou qu'un montant d'argent donné soit retenu dans une réserve. PayPal peut modifier les modalités de la réserve en tout temps en vous avisant des nouvelles modalités.
- b. Mesures supplémentaires. Nous pouvons prendre toute autre mesure pour nous protéger des risques liés à votre compte PayPal, y compris vous demander des documents supplémentaires, comme une lettre de crédit ou une garantie personnelle. PayPal peut communiquer avec vos clients, en votre nom, si PayPal enquête sur une fraude potentielle.
- c. Informations. Afin de déterminer les risques associés à votre compte PayPal, PayPal pourrait, à tout moment, vous demander des informations sur votre activité, vos opérations ou votre situation financière, et vous devez accepter de les lui fournir. Nous nous réservons le droit de réévaluer si vous êtes toujours autorisé à bénéficier d'un Produit si votre activité ne correspond plus, de façon sensible, aux informations que vous avez fournies lors de votre inscription.

16. Résiliation.

- a. Par le Marchand. Vous pouvez à tout moment mettre fin à votre utilisation des Services PayPal. Le marchand peut cesser d'accepter les cartes American Express à tout moment après notification.
- b. Par PayPal. PayPal peut mettre fin à votre utilisation des Services PayPal dans les cas suivants :
 - i. Vous ne respectez pas les dispositions ou n'êtes pas en mesure d'honorer vos paiements ou vos obligations au titre du présent Contrat ou des Conditions d'utilisation qui régissent les Services PayPal.
 - ii. Nous décidons, à notre entière discréction, que vous ne pouvez plus utiliser les Services PayPal parce que votre compte PayPal présente un niveau de risque trop élevé ou pour toute autre raison, ou sur demande d'une banque acquéreuse ou des sociétés émettrices de cartes.
 - iii. Vous contrevenez aux règlements des sociétés émettrices de cartes, lesquels peuvent être modifiés de temps à autre par les sociétés émettrices de cartes.
- c. Entrée en vigueur de la résiliation. En cas de résiliation de votre utilisation d'un Produit, votre utilisation des Services PayPal associés à ce Produit sera immédiatement résiliée. Vous acceptez de terminer toutes les transactions par carte en cours, de supprimer immédiatement tous les logos des cartes et de cesser d'accepter de nouvelles transactions par l'intermédiaire du Produit. En cas de

résiliation de votre utilisation d'un Produit, les frais mensuels restants déjà payés pour ce Produit ne vous seront pas remboursés.

17. PayPal est votre mandataire pour la réception de paiements.

Vous déclarez et garantissez à PayPal que chaque transaction que vous traitez par l'intermédiaire des paiements avancés par carte de crédit ou de débit (ACP), des paiements sur site marchand Pro ou du Terminal virtuel (TV) consiste uniquement en un paiement en bonne et due forme entre vous et votre client pour la vente de biens ou de services (chacun constituant un « Payeur »). Par la présente, vous désignez PayPal, et PayPal accepte par la présente de servir à titre de mandataire limité, dans le seul but de recevoir de tels paiements en votre nom de la part de vos Payeurs. Vous acceptez que dès que PayPal reçoit un paiement de la part d'un Payeur : (a) vous êtes réputé avoir reçu un paiement de la part de ce Payeur, (b) l'obligation de ce Payeur envers vous dans le cadre de ce paiement doit être remplie intégralement, (c) toute réclamation que vous avez déposée pour ce paiement à l'encontre de ce Payeur doit être effacée et (d) vous êtes tenu de livrer les biens ou les services applicables au Payeur, dans chaque cas, peu importe si PayPal vous remet un tel paiement. PayPal vous versera conformément au présent Contrat ou appliquera en compensation à toute obligation que vous pourriez avoir envers PayPal, tout paiement reçu en votre nom. Tout reçu fourni au Payeur vous lie à celui-ci et doit satisfaire à toutes les exigences réglementaires applicables. Ce paragraphe énonce l'intégralité des obligations de PayPal à titre de mandataire pour la réception de paiements. Aucune autre obligation implicite ne doit être ajoutée à l'engagement de PayPal d'agir en cette qualité.

18. Généralités.

a. Loi et forum pour les litiges. Le présent contrat sera interprété et régi conformément aux lois en vigueur dans la province de l'Ontario et aux lois canadiennes, dans la mesure de leur application. Sauf accord contraire entre les parties, vous acceptez de vous soumettre de manière irrévocable à la compétence juridique non exclusive des tribunaux de l'Ontario pour toute poursuite, action ou procédure découlant du présent Contrat ou de votre utilisation de nos sites Internet ou des Services Paypal.

b. Indemnisation. Vous acceptez de défendre, d'indemniser et de protéger PayPal, sa société mère, ses dirigeants, ses administrateurs et ses employés de toute réclamation ou demande (y compris les frais d'avocat) faite ou encourue par un tiers en raison (i) de votre manquement au présent Contrat; (ii) votre utilisation des Produits ou des Services, y compris, sans s'y limiter, les oppositions au paiement, les remboursements et les amendes et pénalités de la société émettrice de cartes; (iii) vos transactions frauduleuses ou incidents liés aux données.

c. Aucun renoncement. Notre omission d'agir par rapport à un manquement de votre part ou d'autres personnes ne nous enlève pas le droit d'agir dans le cas de manquements similaires ou ultérieurs.

- d. Respect des lois. Vous acceptez de vous conformer à toutes les lois, règles ou règlements applicables, notamment les règlements des sociétés émettrices de cartes.
- e. Entente complète. Les présentes Conditions d'utilisation, ainsi que les [Conditions d'utilisation de PayPal](#) et tous les règlements et contrats applicables figurant sur la page [Contrats d'utilisation](#) du site Web de PayPal, définissent l'intégralité de l'entente entre vous et PayPal en ce qui concerne votre utilisation des Produits et des Services. Si une disposition quelconque du présent Contrat est considérée comme non valide ou inapplicable, elle sera rayée et les dispositions restantes resteront en vigueur. En outre, votre acceptation des transactions par carte par l'intermédiaire d'un Produit est également assujettie aux Conditions d'utilisation pour une entité commerciale que vous avez signées avec chacune des banques acquéreuses.

19. Définitions.

« Service de mise à jour de compte » désigne un service qui peut être proposé par PayPal au Marchand (le cas échéant) dans lequel PayPal peut mettre à jour les Données de carte du client applicables à l'aide d'informations et de sources tierces accessibles par PayPal, comme décrit dans la Section 12. En fournissant ce service, PayPal peut obtenir, au nom du Marchand, les Données de carte des clients admissibles émises au Canada auprès de banques émettrices de cartes canadiennes participantes et d'autres sources tierces afin de les utiliser pour le traitement de la facturation récurrente, des paiements récurrents ou d'autres transactions admissibles du Marchand utilisant les Services.

« Services de paiements avancés par carte de crédit et de débit » désigne les Services fournis ou mis à disposition par PayPal dans le cadre du présent Contrat en association avec les Paiements avancés par carte de crédit et de débit, tels que décrits plus en détail sur le site Web de PayPal.

« Banque acquéreuse » désigne chacune des institutions financières avec lesquelles PayPal établit un partenariat pour le traitement de vos paiements par carte, notamment les Paiements directs et les Paiements avec le Terminal virtuel, ainsi que les transactions Paiement express approvisionnées par carte, et avec lesquelles vous avez conclu une entente et accepté des Conditions d'utilisation pour une entité commerciale.

« Paiements avancés par carte de crédit et de débit » désigne la suite de fonctionnalités composée de l'API Paiements avancés par carte de crédit et de débit (en tant qu'interface en ligne standard) et de services de Protection contre la fraude (en tant que service supplémentaire facultatif). Cette suite de fonctionnalités peut également comprendre des fonctionnalités complémentaires optionnelles (comme l'intégration de portefeuilles tiers admissibles) dont l'utilisation est soumise au préalable à votre acceptation de conditions tierces supplémentaires. Nous pouvons également choisir de vous offrir d'autres fonctionnalités des Services de paiement par carte en ligne PayPal dans le cadre de la suite de fonctionnalités Paiements avancés par carte de crédit et de débit.

« Contrat » a la signification indiquée dans le premier paragraphe du présent Contrat.

« American Express » désigne American Express Travel Related Services Company, Inc. et ses sociétés affiliées.

« API » désigne les interfaces de programmation des demandes exclusives de PayPal utilisées pour l'interface avec les systèmes PayPal dans le cadre de l'utilisation de certains Services PayPal.

« Sociétés émettrices de cartes » désigne des sociétés ou des groupes d'institutions financières qui définissent des règles régissant les transactions par carte par l'intermédiaire de réseaux de cartes bancaires et de paiement comme Mastercard, Visa, Discover, Diners, American Express et Interac.

« Règlement des sociétés émettrices de cartes » désigne les règles et règlements régissant l'acceptation des cartes, chacun mis à jour de temps à autre. Les règles pour Visa, Mastercard, American Express et Discover sont disponibles ici :

<https://usa.visa.com/support/consumer/visa-rules.html>

<https://www.mastercard.us/en-us/merchants/get-support/merchant-learning-center.html>

https://icm.aexp-static.com/content/dam/gms/en_us/optblue/us-mog.pdf

www.americanexpress.ca/merchantguide

<https://www.discoverglobalnetwork.com/en-us/partner-with-us/business-owners>

« Données de carte » désigne le numéro de compte du titulaire de la carte, la date d'expiration et le cryptogramme visuel.

« Informations relatives à la carte » a la signification indiquée dans la Section 3(g).

« Carte(s) » désigne les cartes de paiement portant les logos (i) de Visa, Mastercard, American Express, JCB, Discover; et (ii) les réseaux de débit, y compris Interac.

« Services de protection contre les oppositions au paiement » désigne le service facultatif qui offre une protection pour les paiements avancés par carte de crédit et de débit admissibles contre les oppositions au paiement de type « non autorisé » et « objet non reçu », comme décrit plus en détail dans les présentes.

« Données de cryptogramme visuel CVV2 » désigne le code composé de trois ou quatre chiffres imprimé au verso de la carte, après le numéro de la carte. Sur les cartes American Express, ce numéro se trouve au recto de la carte, au-dessus du numéro de la carte.

« Données » a la signification indiquée dans la Section 3.a.

« Destinataire des Données » a la signification indiquée dans la Section 3.g.

« Paiement direct » désigne un paiement traité par PayPal par l'intermédiaire de l'API de paiement direct et approvisionné directement par une carte et non par l'entremise d'un compte PayPal.

« Paiement express » désigne le Service PayPal dans le cadre duquel un mode de paiement est placé sur le site Web d'un marchand pour le paiement, et dont les paiements sont traités par PayPal par l'intermédiaire de l'API de paiement express et approvisionnés directement par le compte PayPal d'un utilisateur.

« Frais fixes » désigne la partie des frais de transaction qui est un montant fixe et non un pourcentage du montant du paiement, comme indiqué sur la [page Frais](#).

« Protection contre la fraude » désigne les Services facultatifs associés aux paiements avancés par carte de crédit et de débit et aux Paiements sur site marchand Pro qui vous permettent d'accéder à des fonctionnalités supplémentaires de gestion des risques qui peuvent vous protéger éventuellement contre les transactions potentiellement frauduleuses, comme décrit plus en détail sur le site Web de PayPal et à la Section 10.

« Services de protection contre la fraude » désignent les services facultatifs associés aux Paiements PayPal avancés et aux Paiements sur site Marchand Pro, qui vous permet d'utiliser des fonctionnalités supplémentaires de gestion des risques pour vous protéger contre les tentatives de fraude et les oppositions au paiement.

« Frais de transmission d'Interchange » désigne les frais d'interchange, les frais de la Société émettrice de cartes et les frais de traitement des banques étrangères transmis au Marchand au prix coûtant. Toute augmentation des frais d'interchange ou d'autres frais introduits par les Réseaux de cartes (y compris, pour éviter toute confusion, les frais d'évaluation, les frais de marque, les frais de réseau et les frais d'association de cartes), seront répercutés à prix coûtant en plus de tous les frais actuels. En savoir plus sur les Frais de transmission d'Interchange [ici](#).

« Volume de vente mensuel » désigne le volume total de paiements que vous traitez par l'intermédiaire de tout Service à l'aide de tout mode de paiement, qui est utilisé pour déterminer les frais indiqués sur la [page Frais](#).

« Services de paiement par carte en ligne » désigne la suite de services de traitement des paiements offerts par PayPal qui permet aux Marchands d'accepter et de recevoir des paiements par carte de crédit et de débit sur un site Web ou une application mobile où les titulaires de carte saisissent leurs propres Données de carte, ou par les Marchands saisissant manuellement les Données de carte fournies par un titulaire de carte. Aux fins du présent Contrat, ces Services comprennent les Produits.

« Services paiements pro » désigne les Services fournis ou mis à disposition par PayPal en vertu du présent Contrat en association avec les Paiements sur site Marchand Pro, tels que décrits plus en détail sur le site Web de PayPal.

« Payer » a la signification indiquée dans la Section 17.

« Contrats PayPal » a la signification indiquée dans le deuxième paragraphe d'introduction du présent Contrat.

« PayPal Credit » désigne un compte de crédit permanent de consommateur. Dans les territoires où l'option est offerte, elle est à la disposition des consommateurs ayant atteint l'âge légal et est soumise à l'approbation du crédit.

« Paiements PayPal avancés » désigne la suite de Services PayPal constituée des services Paiement express et Paiements directs standards et fournit des pages de paiement hébergées par PayPal. Une description plus détaillée est accessible sur le site de PayPal. Les services facultatifs supplémentaires comprennent les Services de protection contre la fraude et la Facturation récurrente, dont vous trouverez une description plus complète sur notre site.

« Paiements sur site Marchand Pro » désigne la suite de Services PayPal constituée des services Paiement express, Paiements directs et avec le Terminal virtuel standards, et qui fournit la personnalisation complète des pages de paiement. Une description plus détaillée est accessible sur le site de PayPal. Les services facultatifs supplémentaires comprennent les Services de protection contre la fraude et la Facturation récurrente, dont vous trouverez une description plus complète sur notre site.

« Services PayPal » ou « Services » désigne les Services de paiement par carte en ligne ou d'autres offres identifiées ou fournies en vertu du présent Contrat. Ces services peuvent être décrits plus en détail sur notre site Web.

« Conditions d'utilisation de PayPal » désigne le contrat en ligne que vous avez conclu avec PayPal lors de l'ouverture de votre compte PayPal, ainsi que les modifications qui peuvent y avoir été apportées. Les [Conditions d'utilisation de PayPal](#) en vigueur actuellement peuvent être consultées par le lien Contrats d'utilisation situé au bas de la plupart des pages du site Web de PayPal.

« Produits » désigne (i) les paiements avancés par carte de crédit et de débit, y compris les services avancés de paiements par carte de crédit et de débit, (ii) le Terminal virtuel, y compris les services avancés de paiements par carte de crédit et de débit si vous avez intégré les paiements avancés par carte de crédit et de débit ou les services de Paiements Pro si vous ne les avez pas encore intégrés, (iii) Paiements PayPal avancés, y compris les services de Paiements Pro, (iv) Paiements sur site marchand Pro, y compris les services de Paiements Pro, et (v) Paiements sur site en ligne marchand Pro, y compris les services de Paiements Pro, tels que décrits plus en détail sur le site Web de PayPal.

« Facturation récurrente » désigne la fonctionnalité facultative associée à Paiements PayPal avancés et Paiements sur site marchand Pro qui vous permet, moyennant le consentement de votre client, d'établir des paiements réguliers à intervalles et fréquences définis. Cette fonctionnalité est décrite de manière détaillée sur le site de PayPal.

« Paiements récurrents » désigne la fonction facultative associée aux paiements avancés par carte de crédit et de débit, aux Paiements sur site marchand Pro et avec le Terminal virtuel qui vous permet, moyennant le consentement de votre client, d'établir des paiements réguliers à intervalles et fréquences définis. Cette fonction est décrite de manière détaillée sur le site de PayPal.

« Service d'acquisition de données sur les risques » comprend, sans s'y limiter, les intégrations Fraudnet, Magnes et STC.

« Facteurs de risque » a la signification indiquée dans la Section 2.g.

« Frais de transaction » désigne les frais indiqués à la section 2.a.ii. du présent Contrat. Veuillez noter que, si vous utilisez certains Services PayPal facultatifs, des frais supplémentaires par transaction pourraient s'appliquer, comme indiqué à la section 2.a.iv. Ces frais ne sont toutefois pas inclus dans la présente définition.

« Coffre-fort numérique » désigne une technologie par API fournie par PayPal pour vous permettre de stocker et de récupérer les détails de la carte pour les paiements qui se produisent à des intervalles ou à une fréquence spécifiés, avec l'autorisation du payeur. Consultez le site Web de PayPal et la documentation du produit pour en savoir plus.

« Terminal virtuel » ou « TV » désigne le Service qui vous permet de recevoir un Paiement par carte en entrant manuellement les Données de carte fournies par le client dans le processus du Terminal virtuel.

« Paiement par TV » ou « Paiement avec le Terminal virtuel » désigne un paiement traité par PayPal par l'intermédiaire des processus du Terminal virtuel et approvisionné directement par une carte et non par l'intermédiaire d'un compte PayPal.

« Paiements sur site marchand Pro » désigne la suite de services PayPal constituée des services standard Paiement express, Paiements directs et Terminal virtuel. Une description plus détaillée peut être consultée sur le site de PayPal. Les services supplémentaires facultatifs comprennent les paiements récurrents, qui sont tous décrits de manière plus complète sur notre site Web.

© 1999–2025

[Accessibility](#) [Privacy](#) [Cookies](#) [Legal](#) [Complaints](#)